

Nicolet propose, secondé par M. Eugène Crépeau, et il est résolu :

“ Que Mgr l'évêque de Sherbrooke remplace Son Eminence le cardinal Taschereau comme membre de ce comité.”

Il est résolu que l'examen du programme d'études et du tableau de l'emploi du temps soit remis à la prochaine séance et qu'en conséquence le sous-comité chargé de cet examen devra se réunir deux jours avant l'ouverture de la réunion du comité du mois de mai prochain.

Le comité recommande au lieutenant-gouverneur en conseil, après les avoir adoptées, les résolutions qui suivent :

“ Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, “ qu'un bureau d'examineurs soit établi à la Pointe-aux-Esquimaux, comté de Saguenay, avec pouvoir d'accorder des diplômes d'instituteurs et institutrices pour écoles élémentaires valables dans les limites de la préfecture apostolique de la côte nord, et que les membres de ce bureau d'examineurs soient : Mgr Bossé, préfet apostolique, le révérend Eusèbe LeBlanc, vice-préfet apostolique, le missionnaire de la rivière Maggie et le missionnaire de la rivière Pentecôte.”

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

“ 1. Que M. l'inspecteur George Stanislas Vien soit transféré au district d'inspection laissé vacant par le décès de M. l'inspecteur Carrier, comprenant les comtés de Lévis et Dorchester, avec traitement de mille piastres (\$1000.00) par année ;

“ 2. Que M. Amédée Tanguay soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection qui deviendra vacant par le transfert de M. l'inspecteur Vien, lequel district comprend le comté de Beauce (moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel) ; les municipalités de St-Patrice

et St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière ; la municipalité du Sacré-Cœur de Marie, dans le comté de Mégantic, au traitement de huit cent cinquante piastres (\$850.00) par année.

“ 3. Que M. l'inspecteur Célestin Bouchard soit transféré au district d'inspection laissé vacant par la destitution de M. Joseph Phidime Simard, comprenant les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet, au traitement de mille (\$1000.00) par année ;

“ 4. Que M. Théophile Beaulieu soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection qui deviendra vacant par le transfert de M. l'inspecteur Bouchard, lequel district comprend les comtés de Kamouraska et Témiscouata, au traitement de huit cents piastres (\$800.00) par année.

“ Que la résolution du mois de mai dernier relative aux nominations de MM. Ruel et Tanguay, soit annulée.”

Sur recommandation de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

“ Que le révérend Hermile Baril, ptre, remplace M. le docteur Badeaux, décédé, comme membre du bureau d'examineurs de Trois-Rivières ;

“ Que A. Morency, écr, avocat, remplace H. J. Duchesnay, écr., M.D., décédé, comme membre du bureau d'examineurs de la Beauce ;

“ Que M. l'inspecteur Joseph Prémont remplace M. l'inspecteur Félix E. Juneau, décédé, comme membre du bureau d'examineurs de Québec.”

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur M. Tremblay (de Charlevoix) au sujet des difficultés que les inspecteurs d'écoles rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions en raison des vacances qui sont données à des époques différentes dans les municipalités de leurs districts d'inspection.

Le comité recommande qu'une circulaire soit adressée à tous les inspecteurs d'écoles leur demandant ce qui a lieu à